

**DEPARTEMENT DES VOSGES**  
**ARRONDISSEMENT DE NEUFCHÂTEAU**  
**COMMUNE DE MONTHUREUX-SUR-SAÔNE**

**PROCES-VERBAL DE LA**  
**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AVRIL 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept avril, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Pierre SYLVESTRE, Maire de Monthureux sur Saône.

**ETAIENT PRESENTS :**

Monsieur Pierre SYLVESTRE, Maire.  
Madame Joëlle MAIGROT, Adjoint au Maire.  
Madame Catherine FLIELLER, Adjoint au Maire.  
Monsieur Philippe CASSAGNE, Adjoint au Maire.

Mesdames et Messieurs : DURUPT Jacques, FAUCHON Flavien, LORRAIN Jérôme, REBILLOT Sylvain.

**ETAIENT ABSENTS :**

Madame Michèle MAGU, a donné pouvoir à Monsieur Pierre SYLVESTRE, excusée.  
Madame Aurore PETITCOLIN, a donné pouvoir à Madame Catherine FLIELLER, excusée.  
Madame Hélène MUNIER, a donné pouvoir à Madame Joëlle MAIGROT, excusée.  
Monsieur Adrien BOUCHAIN, a donné pouvoir à Monsieur Jérôme LORRAIN, excusé.  
Madame Laly LECLAIR.  
Monsieur Julien METTOT.

**Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14.**

**Nombre de conseillers municipaux présents : 8.**

**Nombre de votants : 8 Présents + 4 Pouvoirs = 12 Votants.**

**SECRETAIRE DE SÉANCE :** Monsieur Flavien FAUCHON.

**SECRETAIRE AUXILIAIRE :** Madame Anne SOYER.

**Date de convocation :** le 20 avril 2023.

\*\*\*\*\*

Après avoir pris connaissance du compte-rendu des délibérations de la séance du 13 avril 2023, aucune remarque n'étant formulée, celui-ci est accepté à l'unanimité des membres présents et représentés.

\*\*\*\*\*

**ORDRE DU JOUR**

1. Espace éducatif forestier : choix de l'entreprise lot n°2- constructions bois.
2. Espace éducatif forestier : choix de l'entreprise - travaux de terrassement.
3. SDANC : demande de retrait d'une collectivité.
4. Convention pré-opérationnelle entre la Commune de Monthureux-sur-Saône et l'Etablissement Public Foncier de Grand Est : autorisation de signature
5. PLUI : débat sur les orientations du PADD de la Communauté de Communes les Vosges Côté Sud-Ouest
6. Petites Villes de Demain : Priorisation des actions pour la stratégie de revitalisation

**Informations :**

Municipales et communautaires.  
Questions diverses.

**2023-04-27-1- Marché à procédure adaptée relatif aux travaux de construction d'un Sylvatum, Espace Educatif Forestier à Monthureux-sur-Saône : choix de l'entreprise et autorisation à Monsieur le Maire de signer le marché.**

**RAPPORT DU MAIRE**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal la nécessité d'engager les travaux de construction d'un Sylvatum, Espace Educatif Forestier à Monthureux-sur-Saône.

Les prestations ont été divisées en 2 lots.

Nature des prestations :

- Lot n°1- Travaux de terrassement, cheminements et gros œuvre.  
C.P.V. : 45110000-1 (Travaux de terrassement)
- Lot n°2- Travaux de construction d'ouvrages extérieurs bois.  
C.P.V. : 45212100-7(Construction d'équipements pour les loisirs)

Monsieur le Maire précise que le mode de passation était un marché à procédure adaptée en application des articles L.2113-10 et R.2113-1, L.2123-1 et R.2123-1 du code de la commande publique.

Les critères d'attribution étaient :

- (60 %) Prix.
- (40 %) capacité technique appréciée au regard des moyens matériels et humains affectés au chantier et de tout certificat de qualification le cas échéant.

Le retrait des dossiers de consultation se faisait sur le profil d'acheteur : <https://www.xmarches.fr>.

L'avis d'appel public à la concurrence (A.A.P.C) a été publié le 09 février 2023 sur Vosges Matin, la date limite de remise des offres était le 10 mars 2023.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'aucune offre n'a été reçue en ce qui concerne le lot n°1- Terrassement, une offre a été reçue concernant le lot n°2- travaux de construction d'ouvrages extérieurs bois.

Une réunion s'est tenue le 25/04/2023 pendant laquelle l'offre du lot n°2 a été analysée, en présence de Monsieur le Maire et de Monsieur Philippe CASSAGNE, Adjoint au Maire.

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de se prononcer sur le choix de l'attributaire du marché et sur l'autorisation de signature du marché.

**DELIBERATION**

→ **Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **DECIDE par application des critères de jugement des offres énoncés sur l'A.A.P.C** de retenir l'entreprise SAS SCIEBOIS domiciliée 49, Grande Rue à RELANGES (88260) pour un montant de 110 116€ H.T (132 139,20 € T.T.C) pour la réalisation des travaux de construction des ouvrages extérieurs bois du Sylvatum- Espace Educatif Forestier.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le marché, selon la procédure adaptée à intervenir, dans les conditions ci-dessus indiquées.
- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget primitif 2023 du budget annexe Forêt.
- **PRECISE** que ces travaux sont subventionnés par le Conseil Départemental, la Région Grand Est ainsi que par l'Etat.

La présente délibération sera transmise, pour visa, au service de contrôle de légalité et, ce n'est qu'au vu de cette délibération visée que le marché pourra être signé par Monsieur le Maire.

En ce qui concerne le lot n°1, Travaux de terrassement, cheminements et gros œuvre, la commission a décidé de déclarer la procédure de passation du marché : infructueuse, **pour le motif suivant : pas d'offre pour ce lot**, et de mettre en œuvre la nouvelle procédure suivante : ce lot fera l'objet d'une demande de devis auprès d'entreprises (montant estimé du lot : 70 226,65€ H.T).

#### **2023-04-27-2- Espace éducatif forestier : choix de l'entreprise - travaux de terrassement.**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal qu'aucune offre n'a été reçue en ce qui concerne le lot n°1- Terrassement et que la commission a décidé de déclarer la procédure de passation du marché : infructueuse, **pour le motif suivant : pas d'offre pour ce lot**.

Il a été décidé également de mettre en œuvre la nouvelle procédure suivante : ce lot a fait l'objet d'une demande de devis auprès d'entreprises (montant estimé du lot : 70 226,65€ H.T). 5 entreprises ont été consultées, une seule a transmis une offre. Il s'agit de l'entreprise GENTET domiciliée 11, Allée des Marronniers à LERRAIN (88260) pour un montant de 46 975,48€ H.T (56 370,58€ T.T.C) pour la réalisation des travaux de terrassement, cheminements et maçonnerie de l'Espace éducatif forestier.

Lors de la réunion qui s'est tenue le 25/04/2023, en présence de Monsieur le Maire et de Monsieur Philippe CASSAGNE, Adjoint au Maire, l'offre de ce lot a été analysée.

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de se prononcer sur le choix de l'attributaire du marché et sur l'autorisation de signature du marché.

#### **DELIBERATION**

→ **Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **DECIDE** de retenir GENTET domiciliée 11, Allée des Marronniers à LERRAIN (88260) pour un montant de 46 975,48€ H.T (56 370,58€ T.T.C) pour la réalisation des travaux de terrassement, cheminements et maçonnerie de l'Espace éducatif forestier.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le devis de l'entreprise nommée ci-dessus, dans les conditions ci-dessus indiquées.
- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget primitif 2023 du budget annexe Forêt.
- **PRECISE** que ces travaux sont subventionnés par le Conseil Départemental, la Région Grand Est ainsi que par l'Etat.

La présente délibération sera transmise, pour visa, au service de contrôle de légalité et, ce n'est qu'au vu de cette délibération visée que le marché pourra être signé par Monsieur le Maire.

**2023-04-27-3- Syndicat départemental d'assainissement non collectif : demande de retrait d'une collectivité.**

Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée du courrier de Monsieur le Président du Syndicat Départemental d'assainissement non collectif, invitant le Conseil Municipal à se prononcer sur la demande de retrait du SIEA des Côtes et de la Ruppe (SIEACR).

Cette demande de retrait avait été validée le 15 mars 2022 par le comité syndical.

Cette décision a été notifiée le 18 mars 2022 aux communes membres du SDANC pour avis, comme pour toute délibération relative aux adhésions/retraits.

Par un courrier du 27 juin 2022, la Préfecture a signifié au SDANC que l'arrêté préfectoral entérinant ce retrait ne pouvait être pris, car la majorité requise n'a pas été obtenue. En effet, le nombre de délibérations des communes membres quant à ce retrait n'était pas suffisant (contrairement aux adhésions, le fait de ne pas délibérer vaut refus).

Le 11 octobre 2022, le comité syndical a de nouveau validé le retrait du SIEACR.

Cette décision a été notifiée le 14 octobre 2022 aux communes membres du SDANC, pour avis.

La commune avait accepté cette demande de retrait par délibération en date du 10/11/2022.

Par un courrier du 15 février 2023, la Préfecture a de nouveau fait savoir au SDANC que l'arrêté entérinant ce retrait ne pouvait être pris, car la majorité requise n'avait pas été obtenue.

Le SIEACR a donc représenté une nouvelle demande de retrait par délibération n° 2023-03-22-07 du 22/03/2023.

Le comité syndical du SDANC a accepté, à l'unanimité cette demande de retrait par délibération n°14/2023 du 06/04/2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **SE PRONONCE POUR le retrait de la collectivité précitée.**

**2023 - 04 - 27 - 4 -Convention de projet entre la commune de Monthureux-sur-Saône et l'Etablissement Public Foncier de Grand Est : autorisation de signature.**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que dans le cadre du programme de revitalisation, un projet de tiers-lieu sur la base d'un café associatif est imaginé dans un local sur la place principale, lieu stratégique au sein du bourg. L'idée est d'investir un local vacant, au 45, place de la République.

Monsieur le Maire rappelle que ce dispositif des « Petites villes de demain » lancé par le gouvernement est un programme de revitalisation en faveur de 1000 petites villes françaises de moins de 20 000 habitants et ayant un véritable centre attractif avec des commerces, une offre de services diversifiée et des équipements de proximité.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de l'autoriser à signer une convention de projet avec l'Etablissement Public Foncier de Grand-Est (EPFGE).

*« La présente convention a pour objet de définir les engagements et obligations que prennent la commune et l'EPFGE en vue de la réalisation du projet tel que défini à l'article 2 ci-après.*

*• Elle permet à l'EPFGE d'engager les moyens humains et financiers nécessaires à la mise en œuvre de l'action foncière et de reconversion telle qu'elle résulte du projet engagé par la commune, pendant la phase d'acquisition des biens fonciers ou immobiliers et pendant la période d'études et de gestion de ces biens jusqu'à leur cession.*

*• Elle garantit le rachat par la commune des biens acquis par l'EPFGE. »*

Cette convention est nécessaire pour permettre à l'EPFGE de débiter son travail, qui consistera dans un premier temps à évaluer le bien et à négocier son achat.

La Commune disposera alors de 5 ans pour décider de la façon d'acquérir le bien.

Concernant l'usufruit, une autre convention sera établie avec l'EPFGE.

## **DELIBERATION**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de projet avec l'E.P.F.G.E.

### **PLUI : débat sur les orientations du PADD de la Communauté de Communes les Vosges Côté Sud-Ouest**

Monsieur le Maire rappelle l'actuel Plan Local d'Urbanisme Intercommunal qui ne donne plus de possibilité de construction à Monthureux-sur-Saône, sachant qu'au départ il n'en offrait que très peu. Monsieur le Maire présente le Projet d'Aménagement de Développement Durable de la Communauté de Communes dans le cadre de son prochain PLUI. Il semble que le nouveau PLUI à venir n'offrirait également que très peu de disponibilités de construction, au vu de l'attribution générale pour l'ensemble du territoire.

Monsieur le Maire propose de reporter la délibération pour laisser le temps aux élus de se réunir en commission, afin d'étudier ce Projet d'Aménagement de Développement Durable (PADD). Il est nécessaire d'avoir plus d'éléments avant de se prononcer. L'intervention d'un technicien du bureau d'études qui a travaillé sur ce sujet permettrait au conseil municipal d'obtenir des précisions.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte ce retrait à l'ordre du jour, ce sujet sera proposé lors d'une prochaine séance.

### **2023-04-27-5- Petites Villes de Demain : Priorisation des actions pour la stratégie de revitalisation.**

## **RAPPORT DU MAIRE**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal l'engagement de la Commune dans le Programme de Revitalisation « Bourgs-centres - Petites Villes de Demain ». A ce titre, une étude est menée conjointement avec la Commune de Lamarche, engagée dans la même démarche. Cette étude arrivera très prochainement à son terme. Il convient aujourd'hui de prioriser les actions qui seront engagées suite à cette étude.

Monsieur le Maire donne la parole à Anne SOYER, cheffe de projet « Bourgs-centres - Petites Villes de Demain ». Elle présente à l'Assemblée le travail réalisé au cours des derniers mois avant d'exposer les 5 axes qui structurent le projet de revitalisation : porter - habiter - se déplacer - pratiquer - célébrer.

Pour répondre aux objectifs formulés dans ces axes, différentes actions sont proposées. Elles ont été présentées à la population par un sondage au sein duquel les actions pouvaient être priorisées.

Les élus constatent que les résultats de ce sondage sont en cohérence avec leur programme présenté en 2020. Certaines actions sont déjà engagées.

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de se prononcer sur cette priorisation. Cette décision n'empêchera pas l'engagement d'autres actions.

## **DELIBERATION**

→ **Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

➤ **DECIDE de retenir la priorisation des actions suivantes :**

- Conforter les commerces et services
- Soutenir les actions en faveur de la santé
- Soutenir les équipements scolaires et structures d'accueil à la petite enfance
- Réhabiliter le bâtiment Maison Pour Tous pour développer un pôle culture, jeunesse et sport
- Réinvestir les vitrines vacantes avec des activités existantes ou nouvelles et développer un lieu convivial, culturel et de co-travail
- Développer la communication sur les offres du territoire pour accueillir les actifs, rendre l'OPAH plus visible afin de guider vers des moyens concrets pour la rénovation de l'habitat
- Aménager des espaces en bord de Saône et proposer des locations de kayaks et autres embarcations
- Valoriser les initiatives, évènements et opportunités du territoire ainsi que l'engagement citoyen, et créer des comités consultatifs citoyens
- Aménager les rues pour sécuriser les déplacements, repenser la circulation piétonne et routière, ainsi que le stationnement, dans le bourg et au Mont de Savillon.
- Développer une offre de formation liée aux richesses du territoire et en lien avec les établissements scolaires présents
- Poursuivre la valorisation de la forêt avec l'Espace Educatif Forestier et le soutien au programme FODEX
- Développer des offres d'hébergements touristiques complémentaires sur le territoire

**Informations Municipales et communautaires.**

- Site d'aspersion : la Commune constate une forte demande de la part de différentes entreprises forestières pour le stockage de bois sur son site d'aspersion, et va donc optimiser au maximum l'espace, en concertation et en accord avec les locataires actuels.
- Association de motards et véhicules anciens demande la mise à disposition d'un site pour s'arrêter le temps d'un repas fin mai. Le site des Prussiens sera aménagé avec un chapiteau pour les accueillir
- L'association Noël des Hôpitaux, qui est déjà intervenu à l'EPIHOME, demande un emplacement à la foire
- Monsieur le Sous-Préfet s'est rendu à la mairie de Monthureux ce jeudi 27 avril ; le fonctionnement, les projets et les finances de la Commune lui ont été présentés.
- Monsieur le Président du Conseil Départemental des Vosges a adressé ses remerciements pour le bulletin municipal n°9 qui lui avait été envoyé.
- Monsieur le Maire remet à Monsieur Philippe Cassagne le pin's du correspondant défense.
- Monsieur le Maire fait part aux élus des remerciements de la famille de :  
Madame Paulette DROUILLY  
pour l'envoi d'une carte de condoléances par la commune, suite au décès de cette personne.

Monsieur le Maire informe l'Assemblée sur les diverses manifestations à venir :

- Festival de la Batterie-Fanfare « Place aux jeunes » les 29 et 30 avril à Monthureux
- Exposition photos de L'Imag'Inaire à Darney les 29 et 30 avril
- La cérémonie du souvenir des Déportés dimanche 30 avril à 10h30.
- Traditionnelle Foire aux occasions à Claudon le 1<sup>er</sup> mai

**Questions diverses.**

Pas de questions particulières. Les conseillers ni le public n'ont plus ni remarques ni questions.  
Monsieur le Maire lève la séance à 22h00.